

# HARCÈLEMENT

# LE COURAGE D'UNE

# DOUANIÈRE

LA DOUANE EST DÉCIDÉMENT L'ÉTERNELLE MAUVAISE ÉLÈVE QUAND IL S'AGIT DE PRÉVENIR DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE PROTÉGER ET DE PRENDRE EN CHARGE LES VICTIMES OU ENCORE DE SANCTIONNER SES CADRES DIRIGEANTS. **MAIS LA JUSTICE EST PASSÉE.**

## UN TROP LONG COMBAT

Voilà maintenant plus de 8 ans que l'une de nos collègues se bat, avec grand courage, pour faire reconnaître le harcèlement sexuel et moral qu'elle a subi à la Direction Générale. D'autres auraient abandonné. Pas elle.  
**La CFDT l'a accompagnée dès le début.**

## L'ADMINISTRATION NE S'EST PAS TENUE À SES CÔTÉS

**Mais notre administration, elle, ne lui a rien épargné** : refus de prise en charge de la protection fonctionnelle (le dossier est actuellement au Conseil d'Etat), mise à l'écart, stigmatisation. Elle a dû finalement quitter notre maison pour rejoindre un autre ministère.

Nous ne savons pas si le mis en cause a eu, lui, la protection fonctionnelle, mais une chose est certaine, il a par la suite occupé des postes « prestigieux » et cerise sur le gâteau, reçu des médailles.  
Incroyable n'est pas douanier !

## NOTRE COLLÈGUE A CONTINUÉ SON COMBAT

Acculée et dans l'impossibilité de faire face aux frais de justice, ce sont deux associations, [la Fondation des femmes](#) et [l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail](#) qui lui sont venues en aide.

## LA JUSTICE S'EST PRONONCÉE

Heureusement, nous avons la chance d'avoir une justice indépendante.  
**Elle a tranché et sans aucune ambiguïté en faveur de notre collègue victime.**

Ce cadre dirigeant a été reconnu coupable de harcèlement et vient d'être condamné à 6 mois de prison assortis du sursis simple.

En outre, il a été condamné à indemniser la collègue à hauteur de 21 000€ pour le préjudice moral et le préjudice professionnel en sus de devoir la rembourser à hauteur de 10 000€ pour les frais de justice.

L'épreuve continue pour notre collègue puisque le jugement est en cassation.

JOURNÉE  
INTERNATIONALE  
DES DROITS DE  
FEMMES,  
8 MAR 2022



## PRÉVENIR, PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

Mais quel chemin de croix subi par notre collègue pendant ces 8 ans !

Au lieu de prendre des mesures conservatoires, d'enquêter sérieusement, de protéger la victime et de prévenir le risque pour d'autres femmes, rien n'a été fait.

Le procès qui s'est tenu à la cour d'appel de Paris et dont la décision a été rendue le 25 février 2022, a déjà fait l'objet de reprises dans la presse.

Cette médiatisation va contribuer à libérer la parole en douane.

## L'ADMINISTRATION N'EST PAS EXEMPLAIRE

L'administration est-elle défaillante sur les questions de violences sexistes et sexuelles, de lutte contre le racisme. Non ! Mais seulement s'il s'agit d'un agent, d'un contrôleur, ou d'un simple inspecteur qui est mis en cause ! La sanction sera alors rapide et exemplaire.

Mais s'il s'agit d'un cadre en position de manager ou de direction, un cadre sup, alors là, le piège se referme sur la victime présumée : refus de saisine des CHSCT, enquête bâclée ou retardée, placardisation, inertie de la hiérarchie, refus de la protection fonctionnelle, pressions diverses.

## TRIER LE BON GRAIN DE L'IVRAIE

Nous le disons souvent à la DG, faute de prise en compte réelle par l'Administration de ces victimes, c'est vers la justice qu'elles se tournent et là, les sanctions risquent de pleuvoir. Portant atteinte à la si fameuse image parfaite que veut véhiculer la DG.

**La CFDT accompagne tou.te.s les collègues qui vivent des situations de harcèlement et que l'Administration refuse de protéger.**

Cette semaine la justice va de nouveau être saisie pour un dossier de harcèlement moral, un autre dossier est en cours d'étude pour discrimination syndicale.

**Combien de condamnations faudra-t-il pour que l'administration des Douanes protège ses agents et prenne ses responsabilités ?**

**Au-delà du corps directorial, c'est toute la Douane qui est éclaboussée et abîmée par quelques brebis galeuses.**

**LA DOUANE DOIT ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET SANCTIONNER LES COMPORTEMENTS DÉVIANTS**

## LA PEUR DOIT CHANGER DE CAMP



**8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE  
DES DROITS DES FEMMES**